



CYBERJUSTICE

659

« La collaboration de nombreux théoriciens et praticiens, français et étrangers, fait la richesse et l'originalité du master 2 "Cyberjustice" »

3 questions à Bénédicte Girard, professeur de droit privé à l'université de Strasbourg, directrice du master 2 « Cyberjustice »

En septembre 2018, le master 2 « Cyberjustice » accueillera sa toute première promotion d'étudiants à Strasbourg. Cette formation, ouverte aux juristes qui souhaitent se former à l'usage des technologies numériques dans le domaine de la Justice, s'inscrit dans la mise en place d'un pôle d'excellence d'enseignement et de recherche sur la cyberjustice à l'université de Strasbourg.

Ce master bénéficie de la précieuse collaboration de théoriciens et praticiens, français et étrangers.

LexisNexis, premier groupe mondial des legaltech avec Lexis 360, Lex Machina, Ravel Law et Lexis Advance, est partenaire de ce projet unique en France.

La directrice du master nous livre les spécificités de cette formation.

À quels étudiants s'adresse le master 2 « Cyberjustice » et quelles sont les perspectives professionnelles de ce cursus ?

Le master 2 « Cyberjustice » s'adresse aux étudiants en droit qui souhaitent se former à l'usage des technologies numériques dans le domaine de la Justice. Il est ouvert aux privatistes et aux publicistes. L'admission ne requiert pas de compétence technique préalable : la formation combine des enseignements juridiques et technologiques pour fournir le bagage nécessaire à la compréhension des enjeux de la transformation numérique et à la maîtrise des nouveaux outils. Fruit d'une étroite collaboration entre universitaires et praticiens, ce master ouvre aux nombreux métiers du droit (magistrat, avocat, juriste d'entreprise) et constitue une excellente préparation aux concours et examens d'entrée aux différentes professions judiciaires. Nous encourageons également les étudiants qui souhaiteraient développer, au cours du master, un projet entrepreneurial autour des nouvelles technologies.

Pouvez-vous nous préciser les axes majeurs de l'enseignement que vous

proposez à la rentrée prochaine ?

La formation se déploie autour de plusieurs axes : comprendre les enjeux théoriques de l'usage des technologies (grands principes du procès face au numérique, enjeux philosophiques du numérique), connaître le régime juridique qui leur est applicable dans un cadre national et européen (encadrement des nouveaux modes de règlement des litiges, protection des droits des justiciables), mesurer l'impact des technologies sur les pratiques professionnelles (justice prédictive, legaltech), apprendre à choisir et à manier les outils numériques dans le cadre d'une future activité professionnelle. Il s'agit donc d'allier la connaissance du droit positif, une réflexion critique sur l'évolution de la Justice et une formation technologique afin de former les professionnels de demain au monde qui les attend.

Enfin, de quels soutiens avez-vous bénéficié tant en France qu'à l'international pour mener à bien ce projet ?

La création du master s'inscrit dans la mise en place d'un pôle d'enseignement et de recherche sur la cyberjustice à l'université de Strasbourg. Ce pôle unique en France a permis d'associer la faculté de droit, l'école doctorale 101, la fédération de recherche l'Europe en mutation et des professionnels du droit et des technologies. À ce titre, l'intervention de M. Thierry Ghera, président du tribunal de grande instance de Strasbourg, de même que les conventions signées avec le barreau de Strasbourg, la Chambre nationale des huissiers de justice et le Conseil national des compagnies des experts de justice ont contribué à la mise en place de la formation. Le diplôme bénéficie également d'un partenariat avec la Commission européenne

pour l'efficacité de la justice du Conseil de l'Europe (CEPEJ) et l'Institut des hautes études sur la justice (IHEJ), ainsi que du soutien de l'eurométropole de Strasbourg et de la frenchtech Alsace, de la région Grand Est, du tribunal de grande instance de Strasbourg, du tribunal administratif de Strasbourg et de l'École régionale des avocats du Grand Est. Nous sommes encore en lien avec le laboratoire de cyberjustice de Montréal porté par l'université McGill et l'université de Montréal. Nous sommes également heureux d'avoir pu établir un partenariat avec LexisNexis qui permettra aux étudiants de découvrir des outils innovants et des technologies utilisant l'intelligence artificielle (Lex Machina, JurisData Analytics, services de rédaction intelligente d'actes juridiques), et d'échanger ainsi avec des experts métiers. La collaboration de ces nombreux théoriciens et praticiens, français et étrangers, fait la richesse et l'originalité du master « Cyberjustice ».

Propos recueillis par Marie-Catherine Neltner-Lemerrier, rédactrice en chef de la revue *Responsabilité civile et Assurances*

Les intervenants au master 2 « Cyberjustice »

Les enseignements seront dispensés par des universitaires spécialisés, des praticiens du droit (magistrats, avocats, huissiers), des experts internationaux de la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ), ainsi que par des éditeurs et représentants de legaltech qui viendront présenter leurs plateformes.